

Lourdes

L'INSPIRATRICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Communiqué de M. Laurent REY, Directeur de la Ville de Lourdes et de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes

*Avec l'autorisation de Madame Josette BOURDEU, Maire de Lourdes et Présidente de la CCPL, et à la demande de Monsieur Alexandre GUERIN – journaliste à La Dépêche – je réponds à l'article paru le 31 mars 2016 « Polémique – Marthe et les siens accusent un cadre de la ville ».*

*En qualité d'agent public – dans le respect de mes droits et obligations – j'apporte les précisions suivantes.*

*Je précise m'adresser aux habitants et contribuables de la ville et de la communauté, qui à travers l'impôt et les redevances, payent mon salaire.*

### Sur ma situation de porteur de parts sociales chez TERRITOIRES RH

J'ai été en effet Directeur ressources à la Communauté d'agglomération du Grand Dax de 2007 à 2014, avant de rejoindre Lourdes en septembre 2014.

Le rapport définitif de la CRC indique que mes intérêts en qualité de porteur minoritaire de parts sociales dans la Société TERRITOIRES RH étaient de nature à compromettre mon indépendance sur deux marchés publics. En réponse écrite au magistrat, j'ai adressé une attestation en date du 2 janvier 2007 (soit avant mon recrutement au Grand Dax) signé du Président du Grand Dax, qui me dessaisit d'intervenir dans le champ du recrutement, de la formation et des missions de conseil (objet de la Société TERRITOIRES RH) ; ce que j'ai bien évidemment fait.

Je précise que la loi permet à un agent public, comme à un salarié privé d'être détenteur de part sociale dans une société, ainsi que d'exercer en cumul d'activité des prestations de conseil ou de formation.

Le même document indique que « lors de son entretien de recrutement au Grand Dax, Laurent REY a bien précisé être associé – fondateur de la SARL TERRITOIRES RH, dont le directeur Tony LOURENCO était déjà cocontractant du Grand Dax, lorsqu'il intervenait à COMPETENCES CONSEIL ».

Sur la prestation de « coaching de dirigeant », réglée 2.700 €, je confirme que le marché public a été signé dans le respect de la délibération en date du 25 mars 2009,

Sur la prestation de « recrutement d'un directeur de pépinière d'entreprises », je confirme qu'un marché public a été signé, mais avec la société CAPITAL HIGH TECH pour 164.950 € pour la mise en place pré opérationnelle de la technopole Grand Dax Sud ; CAPITAL HIGH TECH a sollicité TERRITOIRES RH pour recruter le directeur de la pépinière par acte de sous traitance et pour un montant de 8.000 €. Les relevés de décisions du comité PLR (plan local de revitalisation) – présidé par le sous-préfet de Dax – sont suffisamment clairs dans les termes et les dates pour apprécier si les conditions de l'article 35 II 8 du code des marchés publics sont opérantes ou pas, ou si le code des marchés publics a été correctement appliqué ou pas et s'il y a lieu les responsabilités qui en découlent. Je précise n'avoir jamais participé à une des réunions du comité PLR.

Associé minoritaire de TERRITOIRES RH – dont je détiens 20% des parts – j'aurais donc pris autant de risques pour 20% de 10.700 €, soit 2.140 € !!

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 – [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

## Sur mes compétences en gestion publique locale

Sur le recrutement de personnel, je précise que c'était bien le bureau communautaire qui était compétent et non la direction générale du Grand Dax, laquelle traduisait des décisions politiques.

Je rajoute que les présidents successifs du Grand Dax se sont attachés à recruter d'abord un portefeuille de compétences, et peu importait si le lauréat était titulaire d'un concours ou pas.

Ce choix politique assumé a permis au territoire du Grand Dax de bénéficier des compétences dont il avait besoin, pour développer des services et des équipements publics. Le Grand Prix du Management Public obtenu en 2010 est venu couronner de succès l'organisation administrative mise en place.

S'agissant des équilibres financiers de la Communauté d'agglomération, la nouvelle gouvernance – issue des urnes de 2014 – a fait réaliser un audit financier par le cabinet FINANCE ACTIVE.

En voici les conclusions rendues publiques le 2 juillet 2014 :

Le Grand Dax a réalisé plus de 31 millions d'investissements en l'espace de 3 ans, en utilisant les différents leviers à sa disposition pour les financer. L'emprunt mobilisé en partie par anticipation en 2012 donne encore des sources de financement disponibles fin 2013 ;

Les indicateurs financiers sont restés bien positionnés : taux d'épargne brute en hausse en 2013, ratio de désendettement dans la zone verte ... ;

La dynamique de la section de fonctionnement affiche un accroissement plus marqué des recettes par rapport aux dépenses sans action sur les taux de fiscalité ;

L'autofinancement net disponible en 2013 est supérieur à 4 millions d'euros et devrait permettre d'envisager la réalisation des investissements futurs si la maîtrise des dépenses de fonctionnement se renforce ;

L'endettement du Grand Dax a progressé, mais il reste bien dimensionné au regard des épargnes brute et nette ;  
Je précise qu'au titre des dépenses de fonctionnement, le Grand Dax reverse chaque année 2 millions d'euros à ses communes membres au titre de dotation de solidarité communautaire et de fonds de concours ;

Quant à « l'opération mains propres » lancée par Monsieur MARTHE, je me tiens à la disposition de Madame et Monsieur les conseillers départementaux de Lourdes I (ainsi que leurs suppléants) – « contribuables et administrés du Pays de Lourdes » – pour échanger et leur montrer les documents publics ci-dessus mentionnés. Cette démarche a déjà été faite auprès des bureaux municipal et communautaire, ainsi qu'auprès des représentants élus du personnel municipal et communautaire.

J'en termine en rappelant que j'étais Directeur ressources au Grand Dax, occupant les fonctions de Directeur général adjoint, et que je n'ai jamais été déchargé de fonction.